

**ARRETE AUTORISANT L'OUVERTURE DES COMMERCES
LE DIMANCHE 07 AVRIL 2024**

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ISIGNY-LE-BUAT ;

VU les articles L.2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du travail et notamment les articles L.3132-1 à L.3132-31,

VU la circulaire du 31 août 2009 relative au repos dominical et à ses dérogations,

CONSIDERANT que cette ouverture répond à une demande locale dans le but d'effectuer une journée **porte ouverte** « le carrefour des Biards en fête » au Carrefour des Biards,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le dimanche 07 avril 2024, les entreprises de commerce de détail situées sur la commune sont autorisées à ouvrir.

ARTICLE 2 : L'ouverture des commerces est autorisée de 10h00 à 18h00.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté, sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Avranches
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie d'Isigny-le-Buat
- Monsieur GOHIN Christophe, responsable de l'organisation.

Fait et établi à Isigny-le-Buat, le 04 avril 2024.

Le Maire,
Jessie ORYAIN

